



P Ô L E  
MÉTROPOLITAIN  
DE LA CÔTE  
D'OPALE

**COMITÉ SYNDICAL**

**SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2015**

**COMPTE RENDU**

**PRESENTS** (25) :

**Mesdames** BONIN, LEFEBVRE, ROLAND, VOITURIEZ, **Messieurs** BOUCLET, CAREME, COIN, DECOSTER F., DHERSIN, DISSAUX, DUPILET, FASQUELLE, FAUCON, GODEFROY, GOUVART, HERMANT, HUMETZ, LECLUSE, LOUVET, MEQUIGNON, PETIT E., PETIT B., RAPIN, SERGENT, VERGRIETE.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** (21) :

**Mesdames** GUILBERT, HINGREZ-CEREDA, **Messieurs**, AGIUS, BARBARIN, BAREGE, BOUFFART, COUPEZ, COUSEIN, DECOOL, DESPICHT, ETIENNE, FAIT, LEROY, LESAFFRE, LOGIE, LOQUET, MAJEWICZ, PRUDHOMME, RINGOT, ROMMEL, WEISBECKER **qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à Messieurs** PETIT B., HUMETZ, **Madame** LEFEBVRE, **Messieurs** RAPIN, LOUVET, HERMANT, DECOSTER F., COIN, DHERSIN, VERGRIETE, **Madame** ROLAND, **Messieurs** FASQUELLE, DISSAUX, GODEFROY, BOUCLET, PETIT E., DUPILET, SERGENT, FAUCON, **Madame** VOITURIEZ, **Monsieur** CAREME.

**EXCUSES** (23) :

**Mesdames** BENARAB, BOUCHART, CHEVALIER, FABRE, JUILIEN-PEUVION, SPLINGARD, VARET, **Messieurs** ALLEMAND, ALLOUCHERY, BAILLEUL, BALY, BLET, CARBON, DECOSTER J., DUMONT, FAUQUET, HAMY, HUTIN, LEFAIT, MEDINE, PONT, VASSEUR, WAROCZYK.

\*\*\*\*\*

**Rappel de l'ordre du jour**

1. **Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 20 janvier 2015**
2. **Présentation par François DECOSTER, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint Omer, du projet de restructuration de la place de la gare de Saint Omer**
3. **Présentation par Dominique DUPILET, Vice-Président en charge de la culture, des travaux du groupe de travail Culture du 22 janvier 2015**
4. **Avancement des travaux sur la submersion marine par Jean-François RAPIN, Vice-Président en charge des enjeux maritimes et littoraux**
5. **Présentation du programme Interreg V A 2 mers et point sur les dossiers déposés par François DECOSTER, Vice-Président en charge de la coopération transfrontalière**
6. **Délibérations :**
  - Acheminement du courrier du PMCO
  - Budget Primitif 2015
7. **Questions diverses**

Président de séance : Monsieur Patrice VERGRIETE

Secrétaire de séance : Madame Marjorie VOITURIEZ

**Monsieur le Président :**

Bonsoir à tous. Pour commencer, je tiens à remercier Monsieur François DECOSTER de nous accueillir dans l'Audomarois, à la maison du Marais, une construction originale.

Je dois tout d'abord vous faire part d'une bonne nouvelle pour le Pôle Métropolitain puisque nous avons appris que le 3 mars, lors de son conseil de communauté, la Communauté de communes des Hauts de Flandre a délibéré favorablement par rapport à son adhésion au pôle, on devra maintenant modifier les statuts pour valider cette adhésion. Pour le Pôle métropolitain ça fait 53 000 habitants de plus, ce qui renforce notre poids dans la future région. Ça permet aussi à la Communauté Urbaine de Dunkerque, de se sentir en tant que nordiste, un peu moins seule face au Pas-de-Calais, puisque c'est la deuxième intercommunalité nordiste qui intègre le pôle métropolitain de la Côte d'Opale.

Je vous précise également, comme je m'y étais engagé le 20 janvier, que j'ai fait parvenir au préfet de Région et au Président du Conseil Régional un courrier qui présente les projets majeurs du pôle et des intercommunalités qui le composent. Je rappelle, à ce titre, que ça ne fait aucunement obstacle à ce que chaque intercommunalité poursuive la démarche. On a envoyé au nom du pôle les 2 pages que chaque territoire m'a fait parvenir pour le contrat de plan Etat Région en ciblant à chaque fois un projet du territoire qui devait être un peu mis en exergue, j'ai aussi rappelé les enjeux qui touchaient la submersion marine, les enjeux qui touchaient l'Université. Ce courrier, que les présidents d'intercommunalités ont reçu, rappelle les priorités des intercommunalités du Pôle. Mais je le redis, ça ne dispense pas chaque intercommunalité de faire sa démarche de lobbying au niveau de la Région et au niveau du préfet de Région, sur ce contrat de plan Etat-Région. J'ai déjà dit ce que j'en pensais, je trouve que la feuille de route qui a été donnée au Préfet ne cite pas assez la Côte d'Opale à mon goût, je pense que l'on a à travailler collectivement pour inverser les choses et rendre la Côte d'Opale un peu plus présente dans les enjeux du contrat de plan Etat Région.

Troisième point que je voulais aborder, du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France présidera la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques en vue d'aboutir à un nouvel accord international qui vise à maintenir le réchauffement climatique en deçà des 2°C, ce que l'on appelle la « COP 21 ».

Au niveau du Dunkerquois, nous avons souhaité profiter de cette conférence internationale pour sensibiliser les populations à cette question du réchauffement climatique. Et je me suis dit, en l'évoquant avec Damien CAREME qui porte cette vice-présidence au niveau du pôle métropolitain que si l'on faisait un programme commun à l'échelle de la Côte d'Opale ça ne serait peut-être pas plus mal, c'est-à-dire un programme commun de conférences, d'expositions, de sensibilisation. On a quelques réseaux d'intervenants, si on fait une exposition, on pourrait la faire itinérante sur l'ensemble de la Côte d'Opale. Je sais que l'agence d'urbanisme de Dunkerque avait fait une exposition sur le réchauffement climatique qui était assez intéressante, pourquoi pas la faire tourner sur l'ensemble de la Côte d'Opale.

Je propose à Damien CAREME, qui porte cette délégation au sein du pôle, de prendre contact avec les vice-présidents en charge de ces problématiques au niveau des communautés d'agglomération. Les communautés d'agglomérations peuvent faire aussi le recueil au niveau des territoires, de manière à voir si l'on ne peut pas bâtir un programme commun. Eventuellement même pourquoi ne pas faire une réunion avec l'ensemble des vice-présidents concernés. Je pense que le timing qui pourrait être bon serait septembre-octobre. C'est vrai que ça s'entrechoque avec les élections régionales, mais je pense que ça serait dommage de rater la convention internationale sur le climat pour ne pas en profiter et sensibiliser les populations. Donc si vous en êtes d'accord, Damien CAREME prendra un

contact pour faire une sorte de programme commun de manifestations visant à sensibiliser les populations autour de cet enjeu de la COP 21.

Je dois également vous faire part de notre conférence des Présidents qui s'est tenue le 12 février à Audruicq à l'invitation de Mme Nicole CHEVALIER, Présidente de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq. Mme BOUCHART qui était en charge du thème de la journée : développement économique, ne pourra rendre compte de ce qui s'est dit car elle est retenue au MIPIM aujourd'hui, donc elle s'exprimera lors de notre prochain comité syndical de juin et elle pourra d'ailleurs étendre son propos puisqu'une nouvelle réunion de son groupe de travail est prévue le 13 avril. Elle pourra donc faire la synthèse de cette conférence des Présidents et du groupe de travail qui est prévu le 13 avril. On a eu un débat très intéressant sur les enjeux de développement économique, un débat qui posait clairement les positions des uns et des autres y compris sur la problématique de l'éolien offshore, ce fut un débat de qualité.

Pour donner de la chair à nos comités syndicaux, où vous n'êtes pas toujours très nombreux, nous avons également convenu que l'intercommunalité qui nous accueille puisse présenter un de ses projets phare. Aujourd'hui, je tiens à remercier François DECOSTER d'avoir accepté ce soir de nous présenter son projet Gare, ce qui permet aussi aux conseillers d'avoir l'illustration d'un projet de territoire. Projet dont on peut d'ailleurs se nourrir, car par exemple sur le Dunkerquois on a aussi un projet Gare. Cela peut aussi permettre de donner des idées aux autres territoires et je pense qu'à chaque fois l'intercommunalité qui nous accueille pourra effectivement présenter un de ces projets phare, je suis certain que ça nourrira la réflexion de tous.

Nous vous adresserons également, l'ensemble des réunions des comités syndicaux jusque janvier 2016, puisqu'effectivement les dates sont peut-être données un petit peu trop tard par rapport aux agendas. On va planifier jusque janvier 2016, vous connaîtrez bien les dates à l'avance et ça permettra à chacun de prendre ses dispositions. Nous procéderons de la même manière pour les conférences des présidents, les dates seront fixées largement à l'avance, de manière à ce que vous puissiez préempter une date.

Je vous propose donc d'ouvrir la séance, je dois d'abord vous faire part de l'arrivée au sein de notre comité syndical de Madame Brigitte MERCHIER, Maire d'Ecques, qui remplace Monsieur BERTIN, malheureusement décédé le 20 janvier, pour lequel j'ai adressé en votre nom mes condoléances à Monsieur ALLOUCHERY, Président de la Communauté de Communes de la Morinie.

Bienvenue Madame MERCHIER.

Avant de passer à l'ordre du jour, il convient de désigner un ou une secrétaire de séance. Je vous propose de désigner la benjamine de notre assemblée, Madame Marjorie VOITURIEZ. Tout le monde en est d'accord ?  
Je vous en remercie.

### **1- Approbation du PV de la séance du comité syndical du 20 janvier 2015**

Est-ce que vous avez des remarques ? Non.  
Je considère donc qu'il est adopté, je vous en remercie.

### **2- Présentation par François DECOSTER, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint Omer, du projet de restructuration de la place de la gare de Saint Omer**

**Monsieur François DECOSTER :**

Merci beaucoup, Patrice.

Quelques mots pour vous souhaiter la bienvenue dans cette Maison du marais, inaugurée il y a quelques mois, ouverte depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Et puis je tiens particulièrement à saluer Bertrand PETIT, Maire de Saint Martin au Laërt, commune sur laquelle nous nous situons, et qui

a été un élément moteur, initiateur de projets pour faire en sorte que le marais audomarois dispose aussi d'une vitrine et j'espère qu'à l'issue de notre comité syndical, vous pourrez passer un petit peu de temps pour visiter la maison du marais et pour ceux qui le souhaitent, nous pourrions vous proposer des petites balades en barques de 15 min, pour commencer une première promenade qui vous donnera envie de revenir.

C'est aussi en lien avec ce que tu disais Patrice, c'est-à-dire l'ambition de travailler au niveau du PMCO dans la perspective de la COP 21. C'est vrai que l'Audomarois c'est un territoire où les questions de développement durable font partie de notre identité et notre patrimoine. Nous sommes nés de cette rencontre entre l'homme et la nature, puisque sans ce marais, il n'y aurait sans doute pas de ville du tout donc c'est important, et ce que tu as dit avec la préparation commune d'une action vers nos populations dans la perspective de la COP 21, nous y sommes très sensibles.

Nous avons été, comme beaucoup, interpellés par les organisateurs de la COP 21 pour pouvoir avoir une surface d'exposition peut-être soit au Grand Palais, soit au Bourget, et si on peut aussi envisager de travailler au PMCO et mutualiser les coûts qui sont relativement importants pour pouvoir présenter aussi le visage de la Côte d'Opale à l'occasion de la COP 21, je crois que l'on aura beaucoup de choses à présenter ensemble, d'initiatives qui montrent que nos collectivités sont engagées aussi pour pouvoir participer aux objectifs de la conférence du climat de décembre prochain.

Pourquoi nous avons choisi de vous présenter ce projet de pôle gare ? D'abord parce que c'est le projet prioritaire que la Communauté d'Agglomération de Saint Omer a souhaité, par le biais du PMCO, soumettre au CPER. C'est un projet qui s'inscrit dans une ambition sur plusieurs mandats. Il y a un travail qui a été réalisé sous le mandat précédent, notamment sur l'espace parvis de la gare, mais nous avons souhaité le prolonger avec ce que je vais vous présenter dans une ambition métropolitaine. Nous avons observé au niveau de l'agence d'urbanisme de Saint Omer que nous avons un fort développement des mobilités dans l'espace métropolitain, ce sont plus de 13 000 navettes quotidiennes que l'on observe désormais dans l'espace métropolitain, à la fois la Côte d'Opale, mais aussi la Flandre Intérieure. C'est précurseur aussi de ce que tu disais en introduction. De ces 13 000 navettes quotidiennes, nous avons une gare qui fait 3 000 montées/descentes par jour, donc encore beaucoup de ces navettes quotidiennes se font autrement que par le train et donc l'ambition que nous portons ici, c'est de faire en sorte que, y compris dans l'aire métropolitaine, nous puissions favoriser le report modal de la route vers la voie ferrée. C'est un peu l'ambition de ce que je vais vous présenter.

Nous avons une gare, qui est l'une des dernières gares cathédrales de la région, c'est la seule je crois dans le PMCO puisque les 2 autres sont Roubaix, et Tourcoing. Un bâtiment qui a été inauguré au début du XXe siècle, en 1904, avec des grands espaces, un grand volume, qui a été un point stratégique de ravitaillement au cours de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, qui a été endommagé par la 2<sup>ème</sup> mais remis en état en 1984, et a été classé au titre des monuments historiques et qui aujourd'hui est fermé, malheureusement depuis 3 ans, puisque le bâtiment a vieilli, des morceaux du plafond se sont effondrés, et pour des raisons de sécurité, le bâtiment est fermé et l'activité ferroviaire déplacée à quelques dizaines de mètres. Mais nous avons un projet global que nous voulons proposer au travers de ce projet prioritaire soumis au CPER.

C'est un patrimoine à préserver, un patrimoine qui nous est commun, avec une volonté réelle de pouvoir valoriser ce patrimoine à l'intérieur du pôle métropolitain et d'en faire un lieu d'échange stratégique pour qu'il puisse toujours assurer ce lien entre l'Audomarois, le littoral et la métropole lilloise, pour favoriser les services ferroviaires avec l'ensemble des points de l'aire métropolitaine.

Pour pouvoir réaliser ce projet global, nous voulons à la fois en faire un lieu très accessible, très fonctionnel et qui nous permette à la fois de relier les fonctionnalités de transport à du développement économique.

Cette diapositive vous présente ce qui a été réalisé sous le mandat précédent, qui a permis de transformer cette gare ferroviaire en un pôle intermodal, avec une gare ferroviaire qui est venue se rajouter. A partir de ce qui a été réalisé sous le mandat précédent, nous souhaitons pouvoir favoriser cet aspect multi modal stratégique au cœur du territoire, de l'agglomération du pays de Saint Omer et du pôle métropolitain et c'est tout d'abord le désenclavement qu'il nous faut assurer. Aujourd'hui cette gare est située au bord de la ville intramuros, au bord du marais audomarois, des faubourgs et il nous faut d'abord assurer le

désenclavement par une voie nouvelle, qui va permettre de relier la rocade de Saint Omer à cette gare et ainsi favoriser finalement la montée en puissance de l'utilisation de cette gare pour pouvoir véritablement assurer du report modal. Aujourd'hui pour accéder à cette gare on passe par la ville intramuros et ce sont chaque matin et chaque soir des minutes et des minutes qui sont perdues et qui finalement viennent handicaper le report modal puisque que les minutes perdues ne se rattrapant point, il valait mieux ne pas passer par la ville intramuros et partir directement à Dunkerque, à Calais, ou sur la métropole Lilloise plutôt que de prendre le train.

Donc nous avons besoin d'assurer ce désenclavement par une nouvelle voirie, avec un franchissement du canal, d'où des coûts assez importants. Nous accompagnons cette nouvelle voirie d'un renforcement du stationnement à proximité immédiate de la gare avec un parking à silos et également assurer de nouvelles circulations douces vers le centre-ville avec une passerelle piétonne. Nous souhaitons d'abord renforcer l'ensemble de l'accessibilité de la gare pour en faire un lieu beaucoup plus accessible facilement que l'on soit automobiliste de tout point de l'agglomération, du territoire, que l'on soit habitant de Saint Omer, pour que l'on puisse bien faire en sorte qu'une bonne partie des navettes quotidiennes vers l'aire métropolitaine passe de la route à la voie ferrée.

Notre projet c'est aussi de pouvoir réinvestir le bâtiment. Le bâtiment aujourd'hui c'est 2000 m<sup>2</sup> qui finalement sont beaucoup trop grands pour l'activité ferroviaire, la SNCF a besoin de 300 m<sup>2</sup>, ça nous offre de l'espace pour pouvoir faire un autre projet et notamment faire en sorte d'avoir un espace dédié à des activités économiques qui nous permettent d'assurer d'autres mobilités, celles de travailleurs qui sont des travailleurs indépendants ou des salariés dont l'entreprise a pour siège notre ville du pôle métropolitain ou la métropole lilloise, en offrant notamment un tiers lieu, un espace de co-working, c'est un pôle numérique que nous souhaitons pouvoir proposer à l'intérieur du bâtiment gare. Nous sommes en relation avec les opérateurs, avec les centres d'affaires qui nous ont confirmé leur volonté de venir rapidement sur ce projet et donc nous préparons le calendrier pour pouvoir assurer l'implantation de ce pôle numérique avec un FabLab, avec un centre d'affaires dans un projet mutualisé pour diminuer l'ensemble des coûts.

Par ailleurs qui dit mobilité professionnelle, dit organisation de la vie familiale et donc nous avons souhaité envisager que nous puissions prévoir une crèche dans la gare, avec des contacts auprès des leaders nationaux en matière de crèches. L'un d'entre eux s'est d'ailleurs spécialisé dans l'organisation, l'implantation de crèches dans les gares, c'est aussi la volonté d'accompagner les familles qui résident dans notre pôle métropolitain mais dont l'un des conjoints va travailler en dehors de sa ville de résidence et qui a besoin de trouver une facilité dans l'organisation de la vie familiale, d'où la crèche que nous envisageons aussi dans la gare.

C'est un projet qui est mûr aujourd'hui, c'est la raison pour laquelle nous l'avons proposé comme projet prioritaire au CPER, c'est un projet complet qui comprend à la fois des aspects de génie civil, de voirie, d'aménagement intérieur de bâtiments. Le coût total du projet est aujourd'hui estimé à un peu moins de 22 millions d'euros, c'est l'ensemble du projet avec à la fois l'amélioration de l'accessibilité multi modale de cette gare pour conforter son ancrage métropolitain pour 13,5 millions d'euros. Et la création de ce pôle économique et numérique au sein de ce bâtiment gare, une estimation autour de 8 millions d'euros.

Un calendrier qui nous amène à terminer les études préalables pour juin prochain, donc nous sommes en train de les terminer, réaliser les études opérationnelles entre juin 2015 et juin 2016, date à partir de laquelle nous engageons les travaux pour des mises en service sur l'année 2018. Nous avons soumis en proposant ce projet au CPER une clé de financement avec un projet qui entre directement dans des priorités affichées par le CPER dans plusieurs axes, tant en compétitivité économique qu'en réduction de la facture carbone en mobilité, nous rentrons aussi dans des axes du FEDER ce qui nous amène à avoir des participations envisagées réparties entre l'Europe, l'Etat, les collectivités locales avec cette clé envisagée de participation des partenaires et du CPER et autres.

J'ai essayé de résumer rapidement les raisons qui nous ont amenés à considérer que c'est un projet important pour notre territoire, mais il nous a semblé qu'il avait naturellement une résonance métropolitaine et c'est ce qui nous a conduits à le mettre très fortement en avant pour qu'il soit porté non seulement par les territoires qui composent l'Audomarois mais par tout le PMCO.

**Monsieur le Président :**

Merci François, effectivement c'est très riche, et comme tu l'as dit, c'est d'enjeu métropolitain, la question des mobilités est assez importante. Quand j'avais rencontré Daniel PERCHERON sur le CPER, j'avais aussi appuyé sur cette question des mobilités ferrées, notamment entre les grandes agglomérations qui constituent le Nord-Pas de Calais, et je trouve qu'effectivement il y aurait un enjeu formidable que de réussir à développer, améliorer ces mobilités à l'intérieur du PMCO, et même au-delà du PMCO, avec l'agglomération Lilloise également, et ton projet s'inscrit vraiment dans cette démarche. Bravo et merci pour la présentation synthétique et claire.

**Monsieur Daniel FASQUELLE :**

Je voudrais juste faire une remarque, je salue ce projet, c'est une très belle gare, c'est vrai que ce serait dommage de ne pas la réhabiliter et quant à la réhabiliter autant la rendre la plus efficace, la plus fonctionnelle possible, notamment du point de vue de la mobilité. On a d'autres projets beaucoup plus modestes dans d'autres endroits de rénovation du pôle gare, il y a aussi des lignes de chemin de fer qui sont en très mauvais état, il y a notamment une ligne de chemin de fer entre Saint Pol sur Ternoise et Montreuil-sur-Mer et Etaples-sur-Mer qui est en très mauvais état, et on vous demandera également votre soutien auprès de l'Etat et de la Région pour que cette ligne soit sauvée parce que si les travaux ne sont pas fait rapidement cette ligne va disparaître et puis il faut peut-être aussi que l'on entame des démarches tous ensemble auprès de la SNCF pour qu'elle soit plus attentive aux attentes et aux besoins de nos territoires, qu'il s'agisse d'aller vers Paris ou vers Lille ou inversement. Je constate que régulièrement il y a des changements d'horaire, on n'est absolument pas consulté, on est mis devant le fait accompli et dans des territoires où il y a des gens qui se déplacent pour travailler toute la semaine, mais également touristiques où les horaires des trains le vendredi soir, le samedi, dimanche sont très importants. A plusieurs reprises on a été mis devant le fait accompli avec parfois des conséquences dramatiques et directes sur l'activité de nos établissements, donc je profite de l'occasion pour dire que je suis comme d'autres, assez mécontent des décisions unilatérales de la SNCF et si on pouvait avoir un dialogue avec eux plus constructif et plus régulier, la SNCF ne peut pas nous demander d'investir de l'argent dans la rénovation de nos gares et de son côté ne pas être attentive aux besoins et aux attentes des territoires.

**Monsieur le Président :**

Merci Daniel.

Je vous propose de passer au point suivant, Dominique DUPILET va nous présenter le travail du groupe de travail Culture du 22 janvier.

**3 - Présentation par Dominique DUPILET, Vice-Président en charge de la Culture, des travaux du groupe de travail Culture du 22 janvier 2015.**

**Monsieur Dominique DUPILET :**

Merci.

Chers collègues, le groupe de travail Culture s'est réuni le 22 janvier dans le théâtre de Saint Omer, avec la présence de Madame la Directrice Régionale des affaires culturelles. Nous avons préalablement rencontré les présidents des agglomérations, ou leurs représentants, afin d'avoir une discussion sur un sujet, qui était la raison pour laquelle il y avait la Directrice des affaires culturelles, un sujet qui domine les travaux de notre commission depuis un certain temps, c'est-à-dire la création d'un conservatoire de rayonnement régional sur le littoral. Comme vous le savez, il y a 2 conservatoires à rayonnement régional dans la Région Nord-Pas de Calais, 1 à Lille, 1 à Douai. Bien souvent il y a quelques problèmes pour la poursuite des études musicales de la part de nos jeunes musiciens puisqu'ils sont obligés de s'expatrier pour pouvoir continuer leurs études, bien souvent ils vont d'ailleurs dans la région Parisienne puisque les places sont assez comptées, à Douai il y a peu de places et à Lille c'est assez sélectionné par rapport aux conservatoires environnants dont ceux du Pas-de-Calais, je pense à Arras en particulier. Nous avons la chance, sur le littoral, d'avoir 4 conservatoires qui, s'ils se mettent en réseau, s'ils travaillent ensemble, permettent d'avoir l'ensemble des enseignements musicaux nécessaires pour pouvoir obtenir ce label. Il s'agit du conservatoire de Dunkerque, qui est encore un conservatoire à rayonnement communal mais aussi 3 conservatoires dans le département au Pas-de-Calais à rayonnement départemental : celui

de Calais, celui de Saint Omer et celui de Boulogne. Lorsque l'on additionne les potentialités de ces 4 conservatoires, on s'aperçoit qu'à part 2 ou 3 enseignements qu'il faudra créer, et sur lesquels nous avons eu une discussion préalable principalement avec Saint Omer, qui est en train de reconstruire son conservatoire, je pense que nous aurons toutes les disciplines, puisqu'il s'agit à la fois du théâtre, de la musique et de la danse, nous aurons toutes les disciplines qui permettront d'obtenir ce label et qui permettront de préparer les concours, directement, du conservatoire de Paris, alors que jusque maintenant c'est assez difficile pour les jeunes. Des jeunes abandonnent ou parce qu'ils n'ont pas trouvé de place ou parce que les parents n'ont pas les moyens de pouvoir leur payer un expatriement dans la région parisienne.

Nous avons donc, avec l'accord des agglomérations concernées, et avec l'accord du Conseil Général du Pas-de-Calais, qui est indirectement intéressé par ce type de conservatoire, décidé de créer un groupe de travail qui regroupe les élus concernés, mais aussi les directeurs de conservatoire qui sont très demandeurs dans cette affaire et, donc, c'est Monsieur Bruno HUMETZ, qui est Vice-Président Culture de la CASO qui va animer ce groupe de travail, avec les directeurs d'établissements et les élus concernés en particulier les VP chargés de la culture.

La DRAC est d'accord, ce qui est essentiel, car on ne peut pas concourir à l'obtention du label, si la DRAC dit non. Le lobby Lillois est très fort parce que, je le dis clairement, si nous réussissons cette opération de créer un conservatoire à rayonnement régional sur notre littoral, en réalité on a copié sur l'université pour essayer d'organiser cela, nous serons meilleurs, plus forts, mieux pourvus et mieux dotés que Lille. Il y a donc un combat, on sent de la part d'un certain nombre de personnes, mais pas de la Directrice.

Nous avons fixé un calendrier de travail et nous devons pouvoir déposer avant la fin de cette année la demande officielle pour la reconnaissance de ce label ce qui est important pour le rayonnement de l'enseignement musical du littoral. C'est le premier point sur lequel on a travaillé, mais c'est un point important. Ce qui est essentiel c'est d'avoir obtenu l'accord des agglomérations pour travailler sur le sujet, ce n'était pas au départ si simple, mais aujourd'hui on peut dire que l'on a rallié sur le principe la totalité de celles et ceux qui ont un conservatoire dans le giron de leur agglomération, car il y avait aussi des disparités, soyons clair. Saint Omer vient seulement de faire entrer un conservatoire dans le giron de la CASO, il était avant communal, donc cela semble essentiel, Dunkerque en est encore aussi à un conservatoire communal, donc cette discussion permet de poser les problèmes et à chacun d'entamer une réflexion sur le sujet.

Deuxième sujet, sur lequel on avait déjà attiré votre attention lors d'une dernière réunion, nous avons signé avec la DRAC une convention sur la mise en réseau des musiques actuelles pour permettre une meilleure mutualisation, pour faire une expérimentation puisque vous savez que le réseau des musiques actuelles doit être organisé normalement département par département, mais nous avons décidé de l'imaginer plutôt au niveau du littoral de la côte d'opale. Il n'y en a pas dans le Pas-de-Calais et donc par conséquent c'est aussi une possibilité de pouvoir plaider ce dossier pour la création du réseau en liaison dans la côte d'Opale. D'abord il y a des banques, ensuite il y a des acteurs qui font un travail intéressant, il y a 4 structures qui sont impliquées aujourd'hui sur le littoral avec plus ou moins de force mais ça permet aussi de renforcer les uns par les autres. C'est la possibilité aussi de rapprocher les acteurs et c'est toute une histoire à construire sur le littoral pour les musiques actuelles. Nous avons accepté l'idée qu'un portage administratif soit fait par l'association 4 Ecluses qui s'occupe de cela. Et nous avons aussi décidé de faire des actions et une communication partagées sur la totalité de ce qui est réalisé par les structures sur les musiques actuelles. Il y a une demande très forte et en particulier de la part de celles et ceux qui aujourd'hui se sentent un peu isolés, alors que s'ils appartenaient à ce réseau ils pourraient mutualiser et partager.

Troisième sujet sur lequel nous nous sommes mis d'accord, c'est un sujet qui est récurrent, qui est aujourd'hui en train de se faire, c'est l'édition d'un agenda culturel estival de la Côte d'Opale. C'est toujours difficile parce que chacun cache un peu de temps en temps ce qu'il a programmé de peur que le voisin le copie, mais aujourd'hui, nous avons recueilli l'ensemble de l'évènementiel. C'est un outil qui va être tiré à 10 000 exemplaires et qui va permettre, à la fois en étant déposé sur les lieux de culture et dans les différents offices de tourisme, d'avoir une vision globale de tout ce qui, de mai à fin septembre/octobre, est organisé sur l'ensemble du littoral. Et à ce sujet est venue une question sur laquelle la commission culture travaillera prochainement, c'est les programmations mutualisées autour des musiques de répertoire de la Côte d'Opale parce que l'on s'aperçoit aussi que l'on se



fait concurrence les uns et les autres, et finalement il n'y a quelquefois qu'un seul public, donc nous avons décidé de travailler là-dessus, c'est un sujet sur lequel nous avons déjà lancé des chantiers, mais il y a eu une telle demande parce que d'abord c'est difficile, parce que les subventions sont moins importantes, parce que chacun sent les difficultés. Volonté plus forte de mutualiser l'ensemble des programmations afin d'être éclectique et surtout d'offrir un plus vaste panel d'offre sur le littoral dans le cadre de l'ensemble des possibilités musicales. Et puis nous sommes restés sur cette idée qui devrait voir le jour, c'est d'avoir avec l'ensemble des musées du littoral de la Côte d'Opale, dans 2 ans, en 2016, une exposition sur le thème de la rencontre des peintres et de la Côte d'Opale, autour de peintres reconnus, chaque musée ayant un peintre reconnu et autour de lui associer, l'ensemble des peintres qui sont venus sur le littoral. Chacun sait que nous avons eu trop de modestie car ils sont nombreux et nous avons été souvent un peu modestes, complexés, et donc il y a des écoles comme Barbizon ou Pont-Aven, que nous n'avons rien à envier à ces gens-là car nous sommes capables de faire, dans le cadre des productions, aussi bien et autant qu'eux, le tout c'est de le faire savoir. Voilà le résultat de notre commission.

**Monsieur Daniel FASQUELLE :**

S'agissant du réseau des conservatoires, nous n'avons pas au Sud de la Côte d'Opale de conservatoire, mais est-ce qu'il y a malgré tout, un moyen d'associer nos écoles de musique ? Certaines sont intercommunales, d'autres sont communales mais on m'a notamment dit qu'il y avait parfois une difficulté car on forme des jeunes dans nos écoles de musique, mais quand ils arrivent dans les conservatoires, le diplôme qu'ils avaient eu, les formations obtenues, n'étaient pas reconnus parfois, il fallait qu'ils redémarrent à zéro. Ce serait bien, je ne sais pas si c'est possible, de raccrocher à cette dynamique nouvelle que vous voulez créer, les écoles de musique qui ne sont pas conservatoire, mais où il y a quand même des jeunes qui apprennent la musique et qui ont vocation, peut-être par la suite à entrer au conservatoire au moins pour les meilleurs d'entre eux.

C'est vrai que Dominique DUPILET fait un excellent travail, il connaît parfaitement ces questions et les anime d'une très belle manière, il ne sera plus, après les élections départementales au sein du PMCO au titre du département, et donc est-ce qu'il y aurait un moyen, est-ce qu'il accepterait, de continuer à l'associer à notre travail, je ne sais pas, peut-être comme chargé de mission, Monsieur le Président, ou comme membre d'honneur ? Je trouve que ça serait vraiment dommage que cette dynamique qu'il a lancée ne soit pas poursuivie et que l'on ne continue pas à bénéficier de ses précieux conseils dans ce domaine.

**Monsieur Dominique DUPILET :**

Je réponds tout de suite, le sud du Département du Pas-de-Calais a été évoqué, et en particulier, il était très bien représenté et très bien défendu. Je le dis parce que c'est dommage qu'aujourd'hui il n'existe pas une structure capable de fédérer le sud, on pourra le faire autour de Berck, autour de Montreuil, je ne sais pas, mais il faudrait au moins avoir cette idée de créer un conservatoire à rayonnement communal, ou intercommunal, pour obtenir ce label qui vous permet ensuite d'intégrer le label suivant. On a discuté avec l'adjointe au Maire du Touquet qui, comme vous le savez s'intéresse beaucoup à ces questions et qui était elle-même un peu frustrée de voir que des choses allaient se mettre en place, et je lui ai même conseillé, il faudra un jour qu'il y ait au moins une intercommunalité qui prenne la compétence « enseignement musical ». C'est à partir de là que l'on pourra travailler.

Quant à la 2<sup>ème</sup> partie, vous savez, on ne peut pas être et avoir été, et j'irai où l'on m'invitera.

**Monsieur le Président :**

Sans doute que 10 000 exemplaires c'est peut-être léger, vu le travail qui est fait. Peut-être devrions-nous voir un petit peu plus large, et voir, parce que c'est quand même un énorme travail, c'est précieux et je suis certain que beaucoup seront intéressés par la programmation de l'ensemble de la côte d'Opale.

Tu évoquais les conservatoires, je trouve la démarche extraordinairement positive. Sur Dunkerque tu l'as dit, nous avons encore un conservatoire communal et on a engagé le travail pour passer à l'échelle départementale et nous inscrire, bien entendu dans la démarche que tu as indiquée, le but du jeu étant de monter en gamme, et je pense que la

dynamique qui est insufflée donne du sens et permet de tirer vers le haut et de donner des moyens.

Pour revenir à ce que disait Daniel, quand je suis devenu Président du Pôle, je suis allé voir Dominique en lui demandant de continuer et d'accepter de devenir vice-président du pôle sur les questions culturelles parce que le travail qui a été mené historiquement est exceptionnel, et je voudrais vraiment que tu puisses continuer à porter ça. A chaque fois que l'on a un résumé du groupe de travail culture, tu le démontres et donc je tiens vraiment au nom de l'ensemble des conseillers à te remercier. J'ai bien noté que tu seras présent à chaque fois que l'on t'invitera et surtout je pense que tu as cette capacité à se projeter. Très sincèrement, au nom de tout le travail que tu as fait depuis le Syndicat Mixte du Littoral, à l'époque quand tu étais Président du District du Boulonnais jusqu'à aujourd'hui et ce travail sur la culture, au nom de l'ensemble des conseillers, même de l'ensemble des habitants de ce pôle métropolitain, Merci pour ton travail.

J'en profite puisqu'un certain nombre de membres du conseil syndical sont représentants du département et ne se représenteront plus et ne pourront bien évidemment plus siéger lors de notre prochain CS, je pense à Marie FABRE, Philippe VASSEUR, Michel LEFAIT, Jean-Pierre DECOOL et Joël CARBON, je leur dis merci pour le travail qu'ils ont pu apporter au Pôle Métropolitain.

Je propose de passer au 4<sup>ème</sup> point, je vais laisser la parole à Jean-François RAPIN qui va nous dire ce qui est sorti de la phase 3 de l'étude sur l'état des ouvrages de défense contre la mer.

#### **4 – Avancement des travaux sur la submersion marine par Jean-François RAPIN, Vice-Président en charge des enjeux maritimes et littoraux.**

##### **Monsieur Jean-François RAPIN :**

Merci Président, le 13 février à la CAB nous avons fait le rendu aux élus de la commission étendue à tout le littoral d'ailleurs, des travaux de la 3<sup>ème</sup> phase. Je vous rappelle que cette phase est l'issue des 2 premières, la 1<sup>ère</sup> étant la phase de diagnostic, la 2<sup>ème</sup> étant la phase des orientations de gestion et la 3<sup>ème</sup> concerne la hiérarchisation des priorités et les orientations sur le coût de ces priorités et des travaux à envisager. Je crois avant tout que le travail qui a été fait de façon commune entre l'Etat, la Région, et nous-mêmes est un bon travail, je vais le présenter au ministère parce que la méthodologie est bonne. On se rend compte que sur toutes les façades littorales il y a des problématiques qui sont difficiles à appréhender pour les différentes intercommunalités ou simplement les communes et je crois que notre méthodologie a été la bonne, notamment sur la hiérarchisation des priorités. C'est très difficile de se dire tel territoire est plus prioritaire que l'autre, donc il a fallu fixer des critères. Et nos critères se sont basés sur 7 principes : la submersion, l'érosion, la sécurité des personnes, la sécurité du bâti, l'économie, l'agriculture et l'environnement. Bien sûr la sécurité des personnes étant la priorité essentielle. A tout cela nous avons mis des indicateurs et pondérateurs pour obtenir une note homogène. Tous les élus ont reçu le document et il est téléchargeable sur le site de la DREAL, globalement il n'y a pas eu d'avis contraire à ce qui a été présenté, on a été très objectif. C'est important car vous allez voir ensuite que les montants qui vont se décliner sur tout le territoire sont quand même des montants importants, et il sera important aussi de hiérarchiser les investissements que nous allons faire. Le 1<sup>er</sup> classé est la commune de Sangatte, classée en rouge, puis ensuite une déclinaison progressive de gravité ou d'éléments perturbants sur ces territoires littoraux. Nous avons classé 83 ouvrages, répartis dans 11 territoires qui ont été définis. Il y a eu juste un oubli, je le redis parce que j'en ai parlé la dernière fois à la commission, cela concernait le Touquet et la zone d'érosion du Novotel qui n'a pas été prise en compte, mais on est sur l'étendue de la côte, c'était un point spécifique qu'il faudra, au travers du travail de la cellule technique, réidentifier. Justement, si on sent qu'il y a des ouvrages qui posent un problème, on peut les requalifier à nouveau avec la méthodologie que l'on a mise en place et avec les critères d'ajustements. Pour vous donner des ordres d'idées sur les financements à prévoir, globalement, on peut retenir que tous les 5 ans, à partir de maintenant, il faudra investir entre 60 et 100 millions d'euros nécessaires. La fourchette est large, on n'a pas demandé au cabinet d'étude de faire un devis, ni même un projet, donc par rapport à ce qui a été évalué et par rapport aux orientations de gestion, on sait que ça sera entre 60 et 100 millions d'euros si on veut avoir des ouvrages de qualité, si on veut avoir des ouvrages pérennes et surtout des ouvrages entretenus. Bien sûr la question qui se pose aujourd'hui c'est de savoir comment on va

organiser cela. Président, vous le saviez au moment de la GEMAPI, on était globalement satisfait en se disant que l'on pourrait faire une répartition équilibrée entre ce qui touche le littoral, le trait de côte et bien sûr les bassins, là où il y a des gens compétents, on les laisserait travailler, mais nous on prend tout ce qui est submersion, érosion sur le trait de côte et une partie de la GEMAPI des intercommunalités. Il semble que l'objet GEMAPI soit repoussé, ce n'est pas encore décidé ni officiel. Je sais que le Président de l'Association des maires de France a demandé au Président de la République et au 1<sup>er</sup> ministre de repousser, ils ont acté ceci. Par contre l'on n'a pas du côté du ministère le même écho, c'est-à-dire qu'au sein du ministère la haute administration semble vouloir tenir bon, donc il y a des discussions, certainement à terme qui nous échappent mais sur lesquelles il faudra être très vigilant. Donc, ce qui est proposé, on en a convenu avec la DREAL et avec la Région, c'est de se dire, pourquoi pas, avec l'appui du pôle et de sa cellule technique, envisager de prendre 2 sites pilotes, sur lesquels on sent que les intercommunalités ou les communes sont prêtes à faire quelque chose, leur laisser la maîtrise d'ouvrage, mais nous, articuler tout cela. C'est-à-dire, aller chercher les dossiers de financement au titre du FEDER, vous avez demandé qu'au titre du CPER, nous puissions avoir aussi une reconnaissance. Donc l'appui de la cellule se fait aujourd'hui dans ce sens, c'est-à-dire que l'on va aller voir les communes, les intercommunalités pour essayer d'identifier là où les projets sont prêts à démarrer, où il y a déjà une reconnaissance du maître d'ouvrage et de son financement, et nous, articuler le dossier pour pouvoir essayer d'avoir 2 dossiers spécifiques à présenter et pour dire aux intercommunalités « vous voyez, ça marche ». Ça sera aux présidents d'interco et à leur comité plénier de dire s'ils sont prêts. Si l'on veut que le PMCO puisse être maître d'ouvrage selon les critères que l'on a définis, il faudra peut-être aller chercher des financements auprès des interco. C'est de la mutualisation. Je le dis comme ça, ce sont des idées, si l'on doit augmenter d'un ou deux euros la participation par habitant, en se disant derrière, on est capable de financer 100 millions de travaux, ça vaut peut-être la peine. Ce sont les pistes de réflexion que l'on doit mettre en place.

Par ailleurs nous avons l'étude de faisabilité pour l'aménagement à court terme pour la protection de la Dune d'Aval à Wissant qui va démarrer prochainement, on avait délibéré sur cette étude, et des études topographiques d'ouvrages artificiels méconnus vont être engagées aussi dans le courant de l'année. Donc ce que je souhaitais dire là-dessus en saluant ce travail, et finalement le mariage à 3 qui a été difficile s'est bien terminé, on a trouvé de la part de l'Etat et de la Région, les échos et la compréhension.

#### **Monsieur Damien CAREME**

On a estimé le coût de l'action de ce qu'il fallait faire, mais est-ce que l'on a estimé le coût de l'inaction ? C'est-à-dire les conséquences économiques, si l'on ne le fait pas, se montent à combien ?

#### **Monsieur Jean-François RAPIN**

Alors, le coût de l'inaction c'est ce que l'on va payer aujourd'hui. On se rend compte aujourd'hui, que l'on n'aurait peut-être pas ces sommes à mettre, si l'on avait anticipé, il y a 15-20 ans. C'est vrai que pour les plus anciens élus en particulier du littoral, on entend parler de ces problématiques depuis longtemps, on a jamais « démerdé » ces problèmes c'est toujours compliqué parce qu'il faut financer, il faut faire un tour de table, donc le coût de l'inaction est là.

#### **Monsieur Jean-François RAPIN**

Aujourd'hui les maîtres d'ouvrage peuvent être identifiés, mais on sent très bien que, comme l'on est sur des sommes qui sont très conséquentes, la maîtrise d'ouvrage aujourd'hui, même d'une petite intercommunalité littorale, semble être compromise parce que c'est considérable, 30 % sur un projet de 2 ou 3 millions d'euros, c'est parfois très complexe.

#### **Monsieur le Président**

Merci Jean-François, je vous propose de passer au point suivant.

Je souhaitais que François DECOSTER puisse faire un point sur le programme INTERREG VA 2 mers, pour lequel je pense que l'on peut mobiliser des co-financements.

## **5 – Présentation du programme Interreg V A 2 mers et point sur les dossiers déposés par François DECOSTER, Vice-Président en charge de la coopération transfrontalière.**

### **Monsieur François DECOSTER**

Merci, je vais essayer de rappeler également que ce programme INTERREG V des 2 mers c'est l'un des 5 programmes INTERREG sur lequel nous pouvons obtenir des co-financements européens puisque nous avons sur le territoire de la Région Nord-Pas de Calais des dispositifs dans 5 programmes, 3 à l'échelle transfrontalière dans le cadre des programmes INTERREG A : le programme France/Manche/Angleterre, le programme des 2 Mers sur lequel je vais dans quelques instants et le programme France/Wallonie/Flandre. Et puis au-delà de ces programmes à l'échelle transfrontalière, nous avons le programme V B qui concerne toute l'Europe du Nord-Ouest, et enfin programme INTERREG Europe qui concerne l'ensemble des Etats de l'Union Européenne, auquel nous avons naturellement droit.

On a ici représenté sur une carte l'ensemble de programmes INTERREG qui peuvent concerner le PMCO, on s'aperçoit d'ailleurs que les collectivités du Pas-de-Calais sont plus gâtées puisqu'elles peuvent aller sur les 3 programmes INTERREG Transfrontalier, tandis que les collectivités du Nord sont concernées par les 2 Mers et le France/Wallonie/Flandre.

Je vais faire une présentation rapide du programme INTERREG des 2 Mers et un bilan du 1<sup>er</sup> appel à projets puisque le programme a débuté son processus. La zone éligible, tout d'abord c'est un programme de coopération transfrontalière qui concerne 4 Etats membres de l'union Européenne : France, Royaume Uni, Pays Bas, Belgique. Le périmètre a un peu évolué par rapport à la génération précédente, il est un petit peu plus large puisqu'il va jusqu'aux Pays Bas et comprend un littoral plus important côté Britannique. Mais le PMCO est véritablement situé au cœur de ce programme INTERREG des 2 Mers et c'est important de le rappeler quand on est au début de sa déclinaison. Le budget global pour les projets qui seront retenus dans le programme INTERREG des 2 Mers c'est un montant de 241 Millions d'euros sur le FEDER et le taux de cofinancement c'est 60 %, donc qui revient ensuite aux collectivités abondées à hauteur de 40% mais il y a un taux de 60% qui est assez important et incitatif.

Ce programme a été bâti autour de plusieurs axes, le 1<sup>er</sup> axe c'est de favoriser l'innovation technologique et sociale sur les collectivités qui composent le PMCO, avec notamment des sous objectifs qui cherchent à pousser l'innovation dans les collectivités du programme, à augmenter la production de l'innovation et puis à développer en particulier l'innovation sociale, donc ça n'est pas que l'innovation technologique, il y a aussi un volet innovation sociale par rapport à l'ensemble des défis sociétaux de la zone des 2 Mers.

Nous avons ensuite un deuxième axe qui va concerner les problématiques qui ont été abordées par Damien tout à l'heure, les technologies à faible émission de carbone, avec un peu plus de 50 Millions FEDER qui y sont consacrés. Il s'agit d'accélérer l'adoption de technologies et d'applications à faible émission carbone. Un troisième axe sur l'adaptation aux changements climatiques, pouvoir favoriser les capacités d'adaptation des acteurs publics et privés par rapport à ce changement climatique. Et un quatrième axe sur l'économie efficiente dans l'utilisation des ressources, il s'agit de renforcer l'efficacité de l'utilisation des ressources et des matériaux naturels en favorisant une économie plus verte et là on a un peu plus de 43 millions d'euros FEDER.

Nous sommes déjà entrés dans le début de ce programme, dans une première phase qui est celle des appels à projets. Nous sommes actuellement dans l'instruction des premières propositions qui ont pris la forme de « concept notes », de premiers documents qui présentent dans leurs grandes lignes les projets qui seront soumis à financement par le biais du programme INTERREG des 2 Mers. 79 pré-projets ont été proposés, cela signifie 96 acteurs français sur l'ensemble des collectivités françaises possible. Une répartition des acteurs qui montre que finalement l'Angleterre et la Belgique sont en pointe à plus de 30%, les collectivités sont un peu moins nombreuses et c'est important que ce soir on mobilise encore les collectivités du PMCO, même si on s'aperçoit que 1/3 des acteurs français sont issus du territoire du pôle métropolitain. Une belle représentation des collectivités du pôle parmi les acteurs français qui se sont positionnés dans cette 1<sup>ère</sup> phase du processus du programme INTERREG des 2 Mers. Ça se retrouve également sur le nombre de projet dans lesquels sont impliqués des acteurs du territoire puisque nous sommes présents dans 20 projets c'est-à-dire à peu près 1/4 des projets. Donc on est bien représenté et heureusement car on l'a vu tout à l'heure, nous sommes au cœur du territoire concerné, mais nous sommes encore dans une période où même si nous avons déjà franchi cette étape de soumission des pré-projets, où il

nous est tout à fait possible de pouvoir monter dans le train et c'est pour cela que nous souhaitions pouvoir parler de ce programme INTERREG des 2 Mers ce soir.

Alors quelques projets, mais ils sont nombreux, nous tenons à disposition avec Charlotte NOBLOT au sein du pôle la liste des projets qui ont été soumis pour que vous puissiez le cas échéant vous rapprocher des collectivités qui ont soumis ces pré-projets aux instances du programme INTERREG des 2 Mers. Mais vous voyez, quelques-uns de ces exemples : l'innovation touristique au profit des PME, un projet porté par l'AGUR, le PMCO, et la CCI Côte d'Opale, un projet sur l'habitat du littoral porté par la communauté d'agglomération du Boulonnais, un projet sur la résilience des paysages littoraux face aux changements climatiques, porté par la CUD et la Flandre Maritime, un projet sur les zones portuaires et leur adaptation à l'économie circulaire, un projet porté par la CCI Côte d'Opale et bien d'autres. Je vous conseille de pouvoir aller relire les projets qui sont soumis, en particulier ceux qui sont portés par des collectivités du PMCO, parce qu'il est plus facile d'embarquer dans le train en raison de la proximité mais regardez aussi au-delà les autres projets qui sont soumis par d'autres partenaires. Donc ce sont des opportunités qui s'offrent à nous, vous pouvez devenir tous partenaires d'un des projets qui a déjà été présenté au stade de cette « concept note », qui font aujourd'hui l'objet d'une évaluation par le programme INTERREG des 2 Mers et après cette évaluation, ces pré-projets seront éventuellement sélectionnés pour participer à un appel à propositions, à un montage des dossiers, ça c'est une étape qui sera franchie après le 13 juillet prochain, donc il est encore temps de pouvoir embarquer dans les phases initiales du projet, pour faire donc partie du noyau de base, puis ensuite dans la déclinaison opérationnelle des projets pour pouvoir participer au co-financement en particulier.

Il y aura un 2<sup>ème</sup> appel à projets qui va être lancé un peu plus tard dans l'année, probablement autour de la fin octobre 2015, donc si vous n'avez pas encore déposé un pré-projet, vous aurez la possibilité de pouvoir le faire un peu plus tard vers la fin d'année 2015.

Quel est le rôle du Pôle ? Tout d'abord de sensibiliser c'est ce que j'ai essayé de faire, mais c'est aussi un travail qui peut se faire pour pouvoir sensibiliser les différentes collectivités de notre pôle et nous sommes à la disposition des collectivités du PMCO pour pouvoir informer et présenter les programmes INTERREG et en particulier le programme des 2 Mers. Nous sommes aussi à disposition pour pouvoir accompagner les acteurs qui souhaitent rejoindre un pré-projet et vous pouvez donc contacter Charlotte NOBLOT, qui fait cette animation de la coopération transfrontalière sur notre territoire et qui en particulier est en charge de la gouvernance du programme INTERREG des 2 Mers.

*- Interruption de séance -*

**Monsieur Nicolas FOURCROY, ancien Président du Conseil de Développement du Pays Boulonnais**

J'ai une expérience cuisante d'INTERREG V C « Saar-Lor-Lux » à l'époque en 2007, où le fonctionnement était un peu différent sur la génération précédente, mais il y a de très bons projets qui avaient été proposés notamment par la Région Lorraine, qui ont échoué en phase de sélection parce que les acteurs français n'ont pas su faire un travail d'approche de leur partenaire des autres pays en l'occurrence l'Allemagne, le Luxembourg et la Wallonie, pour défendre leur projet avant la phase de sélection. Donc j'aimerais savoir si vous avez envisagé cette phase de défense des projets au-delà des « concept notes » pour s'assurer que ceux que vous identifiez comme étant les plus porteurs ne passent pas à la trappe de la sélection pour des raisons qui parfois défient le bon sens. Merci.

*- Reprise de la séance -*

**Monsieur François DECOSTER**

Je dirais que ça peut participer du travail que l'on peut entreprendre avec Charlotte NOBLOT et les élus du PMCO, encore faut-il que dans ce cas-là, les porteurs de projets, ceux qui ont initié les « concept notes » nous en fassent la demande. On est là justement pour accompagner, il y a peu de projets en tant que tels dont nous sommes initiateurs, mais on est là pour essayer de mutualiser les forces et les énergies et accompagner les porteurs de projet dans cette phase entre la « concept note » et la phase de sélection. Je dirais que c'est en fonction de la demande qui viendra des porteurs de projets, et l'expérience que vous nous signalez est utile pour que chacun d'entre nous nous tournions vers les collectivités qui sont à

l'origine de projets pour les sensibiliser sur l'importance d'aller mobiliser aussi dans les autres pays.

**Monsieur le Président**

Merci. J'invite donc les collectivités qui ne sont pas encore inscrites dans cette démarche soit à se rapprocher de François, soit de Charlotte NOBLOT pour des détails plus techniques.

**6 – Délibération**

**Monsieur le Président**

Depuis que le SECADU existe, le courrier de notre syndicat mixte arrive au siège du PMCO qui est à Calais, et qui est rerouté vers les locaux administratifs dunkerquois. Ce service est devenu payant et il n'était pas envisageable de faire supporter les frais à la ville de Calais d'où la proposition d'une convention de remboursement.

**Vote de la délibération à l'unanimité.**

- **Budget Primitif 2015**

Le budget primitif proposé s'élève à 2 317 929,45 euros contre moins de 1,5 M en 2014, mais il faut rappeler qu'il avait été arrêté par la chambre régionale des comptes et ne comptait que les dépenses et recettes sûres en fin d'année.

Les dépenses d'investissement sont de 3 913,52 euros (informatique) et l'essentiel du budget concerne ainsi les dépenses de fonctionnement.

Les plus gros postes de dépenses concernent les bourses aux doctorants, le SAGE et le PAPI d'intention de l'Aa, le fonctionnement de la cellule technique littorale et le réseau plaisance.

Les frais de personnel ne représentent que 16 % des dépenses et 6% seulement en ce qui concerne l'administration générale.

Les cotisations des membres représentent 19 % des recettes totales. C'est donc à l'extérieur que le PMCO va chercher 80% de ses ressources : Agence de l'Eau, Feder, Etat, Région ...

Il vous est proposé de voter ce budget. Est-ce qu'il y a des questions, des votes contre ? Absentions ?

**Le budget primitif 2015 est voté à l'unanimité.**

Je dois vous indiquer que se tiendra demain sous la présidence de Franck DHERSIN un groupe de travail tourisme à la base de voile de Sangatte dès 17h.

Daniel FASQUELLE présidera un groupe de travail Enseignement Supérieur le lundi 16 mars à 17h30 dans les locaux de l'ULCO à Calais 50 rue Ferdinand Buisson.

Je laisse la parole à François DECOSTER pour qu'il nous fasse part de la suite des réjouissances.

Merci à tous, je clos la séance.

**Fin de la séance**

**Monsieur François DECOSTER**

Je remercie d'abord le Pôle Métropolitain d'avoir accepté de tenir cette séance au sein de la maison du Marais, un équipement nouveau de notre territoire, qui accueille 15000 visiteurs depuis son ouverture il y a quelques mois. Je vous offre avec l'ensemble des élus de la CASO ce livre de photographies de Jean-Claude CARTON, qui vous présente quelques images du marais Audomarois. Et je vous invite à venir visiter cette exposition accompagnés du personnel de la maison du Marais, une exposition qui est riche des œuvres et des outils qui ont été offerts par les habitants du Marais.

Pour ceux qui sont partants, je vous invite aussi à visiter à bord d'une barque.